

## QUOI DE NEUF semaine 8

CARRIÈRE ET RÉMUNÉRATION

ACTUS MILITANTES



**BOagri : modalités de candidature à la hors classe CPE,, PLPA,, PCEA - JORF : intervention pause méridienne AESH - UNSA : arrêt maladie, non à la baisse de rémunération**

### BOAGRI n° 8 du 13-02-2025 au 20-02-2025

#### Métiers de l'éducation :

- Articulation opérationnelle des missions interrégionales des examens (MIREX) pour l'organisation des examens : détails apportés dans le cadre de l'organisation de l'examen du BTSA et des examens à organisation complexe.

[NS-2025-96/telechargement](#)

#### Ressources humaines :

- Modalités de candidature et d'élaboration des tableaux d'avancement à la **hors classe** des CPE,, PLPA et des PCEA.

[NS-2025-99](#)

- Modalités et procédures de candidatures pour les mobilités hors enseignement et éducation (campagne générale de printemps et campagnes du fil de l'eau).

## NS-2025-44/telechargement

### **Enseignement supérieur :**

- Résultat de l'élection des représentants des délégués des élèves et des étudiants de l'enseignement agricole public au Conseil National de l'Enseignement Agricole (CNEA)

## NS-2025-100/telechargement

### **Mobilité**

- Les postes sont publiés sur le site dédié Rejoignez-nous, le site permet de retrouver l'ensemble des postes ouverts aux titulaires et contractuels (hors enseignement pour la première année) :

## Les offres d'emploi du MASA

## Les résultats : mobilité générale et au fil de l'eau

(Sur le site [recrutement.agriculture.gouv.fr](https://recrutement.agriculture.gouv.fr) : « Rejoindre le ministère »/ « postulez à nos offres d'emploi »/ « Je consulte les calendriers et les résultats de la mobilité »)

## Lien vers le calendrier des mobilités au "fil de l'eau"2025

### **Calendrier 2025 payes et pensions :**

## Lien du calendrier des payes et pensions 2025

### **Situation de handicap :**

## Situations de handicap, s'informer et travailler au MASAF

### **JORF :**

## Décret n° 2025-137 du 14 février 2025 relatif à l'intervention des accompagnants des élèves en situation de handicap sur la pause méridienne

### **Rapport de la cour des comptes :**

<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/situation-financiere-et-perspectives-du-systeme-de-retraites>

## **Autre information :**

La NS mobilité générale sera publiée le 28 février 2025. Attention date limite pour postuler : lundi 31 mars.

Publication des résultats de mobilité n°1 : 17 juin - Réunion décisionnelle n°2 : 30 juin.

## **ACTUS UNSA**

### **ACTUS UNSA FP**

#### **NON à la baisse des rémunérations pour les malades !**

L'UNSA Fonction Publique continue de s'opposer à la baisse des rémunérations pendant les congés de maladie.

Après s'être opposée à cette décision injuste dès son annonce et le 5 décembre dernier en appelant les agents publics à se mobiliser, après avoir fait signer une pétition ayant recueilli des milliers de signatures, après avoir voté défavorablement lors du Conseil Commun de la fonction Publique du 11 février, **l'UNSA Fonction Publique s'oppose une nouvelle fois, lors du Conseil Commun de la Fonction Publique du 19 février 2025, à ce dispositif fortement rejeté par les agents publics.**

**C'est au Conseil Commun de la Fonction Publique, instance de dialogue social reconnue, que l'UNSA Fonction Publique a choisi de s'exprimer. Elle a décidé de ne pas boycotter le seul lieu de dialogue formel qui permet au gouvernement d'entendre les représentants des personnels.**

L'UNSA Fonction Publique dénonce toujours cette baisse des rémunérations des fonctionnaires et des contractuels en cas de congés de maladie ordinaire. En effet, aucun agent ne choisit d'être malade ou accidenté. Elle rappelle que ce sont toujours des médecins qui signent des arrêts de maladie.

[Lire l'article complet sur le site UNSA FP](#)

## **ACTUS Chlorofil**

[Les haies, alliées des transitions](#) 4 pages Enseigner à Produire Autrement

[Principes et valeurs de la République](#) Replay audio du 5 fév. 2025

# ACTUS MASA

Un décret rendant obligatoire, dans les restaurants, l'affichage de l'origine des viandes.

Ce décret répond à une triple demande :

- celle des agriculteurs, qui souhaitent pouvoir valoriser au mieux la qualité de leurs productions, en informant le consommateur que telle ou telle pièce de viande vient de France ;
- celle des consommateurs, qui demandent à connaître l'origine de ce qu'ils mangent, les produits français étant réputés pour leur qualité et leur goût ;
- celle des restaurateurs, qui voient dans l'origine France un gage de qualité et un atout concurrentiel.

Le décret publié ce jour étend donc aux **viandes porcines, ovines et de volailles**, une obligation d'affichage de l'origine qui existe depuis 2002 pour les seules viandes bovines.

[Lire l'article complet sur le site du MASAF](#)

## Le service public c'est aussi :



**Radio France, musique, émissions, podcasts**

Café : la flambée des prix

[Podcast france culture](#)

"Présidentielles - Histoires et intrigues de la Ve République",

[Podcast france inter](#)

France Inter invite les enfants de 7 à 12 ans à se plonger dans les aventures des grandes figures de l'histoire.

[Les Odyssées Podcast France Inter .](#)